



**«Risque nucléaire au Bugey: préparer l'action en justice»:
ouverture d'un crédit supplémentaire (PRD-293)**

Considérant:

- que la fréquence des accidents majeurs s'avère être bien plus élevée que celle théorisée par les ingénieurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique, soit un accident majeur tous les dix mille ans (théorie), et deux accidents majeurs en quarante ans, Tchernobyl et Fukushima (faits);
- que les réacteurs EPR prévus au Bugey ont une puissance de 4300 MW, contre 2785 MW pour les réacteurs actuels, ce qui laisse entendre qu'en cas d'accident l'ampleur de celui-ci sera exceptionnellement élevée;
- que la Ville de Genève est à juste titre impliquée dans une préparation d'oppositions juridiques à l'autorisation (attendue prochainement des autorités françaises) de construire deux réacteurs EPR au Bugey et qu'elle doit donc préparer cette opposition à temps en obtenant les expertises nécessaires, préalables indispensables pour faire valoir son droit;
- que la représentation légale de la Ville de Genève aura besoin d'une étude établissant scientifiquement les conséquences sur Genève du déplacement d'un nuage de particules radioactives en cas d'accident à la centrale nucléaire du Bugey, tel que montré dans l'«European nuclear power risk study 2019» de l'Institut Biosphère, Genève.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

par 50 oui contre 5 non et 13 abstentions

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 15 000 francs, destiné à commander et obtenir le plus rapidement possible une étude sur les conséquences d'un accident nucléaire à la centrale du Bugey, équipée de deux réacteurs EPR.

Art. 2. – La charge supplémentaire sera couverte par des recettes supplémentaires ou des économies équivalentes de charges dans le budget de fonctionnement 2021.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Pierre Scherb

La Présidente :

Uzma Khamis Vannini